

COMMUNE DE BUSCHWILLER**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 01 JUIN 2015**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 19h15.

PRESENTS : Daniel ALLEMANN, Audrey BAUMANN, Marie-Jeanne BAUMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Emmanuel GERRER, Denise HECHT, Véronique HERTER, Denis HUTTENSCHMITT, Patrick MULLER, Claudine MUNCH, Roger OBERMEYER, Jérôme SITTER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER.

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : Néant

ABSENTS NON-EXCUSES : Néant

ONT DONNE PROCURATION : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Isabelle KLEIN, secrétaire de mairie

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 30 MARS 2015
2. C.C.3.F. : TRANSFORMATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS FRONTIERES EN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
3. NUMEROTATION DE PROPRIETES
4. VENTE DE BIENS IMMOBILIERS PAR LE CONSEIL DE FABRIQUE DE L'EGLISE
5. LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE – ASSOCIATION LAURA
6. TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTIERE – VALIDATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE
7. APPROBATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTIERE – DEMANDE DE SUBVENTIONS
8. MISE EN PLACE D'UNE ZONE « ESPACE NATUREL SENSIBLE » E.N.S.
9. SIDEL : GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE FOURNITURE D'ELECTRICITE
10. APPROBATION DES TRAVAUX DE REFECTION DE L'ACCES AU PERISCOLAIRE – APPEL A LA DETR
11. TRAVAUX DE REFECTION DE L'ACCES AU PERISCOLAIRE – CHOIX DES ENTREPRISES
12. VALIDATION DE L'ADAP
13. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
14. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
15. DIVERS

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal de la séance du 30 mars 2015 et le signe séance tenante.

2. C.C.3.F. : TRANSFORMATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS FRONTIERES EN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Mme le Maire indique que par délibération du 20 mai 2015, le Conseil de Communauté de la CC3F vient de proposer la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération.

Issue de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion Economique et Sociale de la Région des Trois Frontières (SIPES) créé en 1960 et du District des Trois Frontières créé en 1974, la Communauté de Communes des Trois Frontières a, depuis sa création en 2000, largement étendu son champ d'actions.

Une nouvelle étape du renforcement de cette coopération intercommunale, initiée il y a plus de 55 ans sur un territoire situé à l'extrême Sud du département du Haut-Rhin et constituant la porte d'entrée française de l'Agglomération Trinationale de Bâle, va désormais être franchie avec la transformation de la Communauté de Communes des Trois Frontières en Communauté d'Agglomération.

En préalable à cette transformation, la Communauté de Communes qui détenait déjà les conditions de population requises car constituant un ensemble géographique d'un seul tenant et sans enclave regroupant plus de 50 000 habitants (53 166 habitants au 1er janvier 2015) autour d'une ville centre de plus de 15 000 habitants (Saint-Louis avec 19 990 habitants), a étendu ses compétences.

En effet, par délibération du 17 décembre 2014, le Conseil de Communauté a approuvé la modification des statuts de la CC3F prévoyant notamment l'exercice de l'ensemble des compétences obligatoires et au moins 3 des 6 compétences optionnelles d'une Communauté d'Agglomération. La Communauté de Communes a ainsi notamment pris les compétences « Politique de la Ville » et « Equilibre social de l'habitat ».

Cette modification des statuts a été approuvée par délibérations concordantes de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres et entérinée par arrêté préfectoral du 5 mars 2015.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables à la transformation d'un EPCI, il convient désormais de passer à la deuxième et dernière étape du projet de transformation en Communauté d'Agglomération.

Pour rappel, le statut de Communauté d'Agglomération constitue une forme d'intercommunalité plus intégrée avec des compétences et des régimes juridiques et fiscaux pertinents pour des territoires de plus de 50 000 habitants.

Le territoire de la Communauté de Communes des Trois Frontières est confronté à de nombreux défis institutionnels, économiques, financiers et sociaux et sa transformation en Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2016 lui permettra de valoriser son attractivité tant économique que résidentielle.

La Communauté de Communes peut se transformer par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création d'un EPCI.

Ces conditions de majorité qualifiée sont fixées par l'article L.5211-5 II du CGCT qui prévoit que : « L'accord doit être exprimé par 2/3 au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de 1/2 de la population de celles-ci, ou par 1/2 au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population ».

Lorsque la majorité qualifiée est atteinte, la transformation est prononcée par arrêté préfectoral.

L'ensemble des biens, droits et obligations de l'EPCI transformé est transféré au nouvel établissement qui est substitué de plein droit à l'ancien, dans tous ses actes et délibérations, à la date de la transformation. L'ensemble des personnels de l'EPCI transformé relève du nouvel établissement dans leurs conditions de statut et d'emploi.

Enfin, les délégués des communes au conseil communautaire de l'ancien EPCI conservent leur mandat au conseil communautaire du nouvel établissement, pour la durée restant à courir jusqu'aux prochaines élections municipales (2020).

Mme le Maire répond ensuite aux questions des conseillers.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- approuve la transformation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS FRONTIERES en COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES TROIS FRONTIERES ;
- approuve les nouveaux statuts,
- fixe la date de la transformation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS FRONTIERES en COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES TROIS FRONTIERES au 1^{er} janvier 2016 ;
- charge Mme le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des procédures attachées à ces modifications statutaires.

3. NUMEROTATION DE PROPRIETES

M. R. OBERMEYER indique qu'il convient de délibérer sur l'attribution de numéros aux propriétés ci-dessous, en fonction des constructions existantes et futures :

Propriétaires : M. et Mme Gilles GREDER
N° attribué : N°2 rue du Golf- Section 4 n° 62 et 168

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la numérotation susvisée.

4. VENTE DE BIENS IMMOBILIERS PAR LE CONSEIL DE FABRIQUE DE L'EGLISE

M. R. OBERMEYER indique que la Sous-Préfecture de Mulhouse a fait savoir que le Conseil de Fabrique de l'Eglise a vendu divers biens immobiliers en faveur de particuliers. En vertu des dispositions de l'article L.2541-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est amené à donner un avis sur ces ventes.

Les biens sont les suivants :

- Section 05 n°39 vendu à 225 € à M. et Mme René GREDER
- Section 14 n°140 vendu 680 € à M. et Mme François WILLER
- Section 14 n°122 vendu à 1.478,41 € à M. Théo WEIGEL
- Section 07 n°167 et 168 vendus à 790 € à M. et Mme Aloyse GOEPFERT
- Section 10 n°124 vendu à 405 € à M. Rémy WANNER
- Section 06 n°5 vendu à 105,60 € à M. et Mme Martin GREDER
- Section 08 n°70 vendu à 212 € à M. et Mme Daniel ALLEMANN
- Section 12 n°162 vendu à 349 € à M. et Mme Bernard BOEGLIN
- Section 05 n°9 et section 07 n°60 vendu à M. et Mme Olivier GABRIEL
- La SAFER D'ALSACE, la parcelle section 14 n°88 vendu à 1.020 €

Mme le Maire indique que MM. Daniel ALLEMANN et Bernard BOEGLIN sont parties prenantes et ne peuvent donc pas prendre part au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 6 voix POUR (Mmes WILLER, HERTER, A.BAUMANN et M-J. BAUMANN et MM. OBERMEYER et WEIGEL) et 7 ABSTENTIONS (Mmes HECHT, MUNCH et MM. DUCRON, GERRER, MULLER, SITTER, HUTTENSCHMITT) émet un avis favorable pour la vente des biens susvisés par le Conseil de Fabrique de l'Eglise de Buschwiller.

5. LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE – ASSOCIATION LAURA

Mme V. HERTER indique que l'Association Laura demande la location gratuite de la salle polyvalente pour le 31 octobre 2015 afin d'y organiser son traditionnel loto. Elle propose aux conseillers d'approuver la gratuité de la location de la salle polyvalente au profit de la soirée caritative de l'Association Laura moyennant les frais de chauffage de 60 € et de nettoyage de 80 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la gratuité de la location de la salle polyvalente au profit de la soirée caritative de l'Association Laura moyennant les frais de chauffage de 60 € et de nettoyage de 80 €.

6. TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTIERE – VALIDATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

M. D. HUTTENSCHMITT rappelle qu'au courant de l'année 2012, la Commune a lancé les travaux d'aménagements de sécurité routière de la traversée du village.

Il convient à présent de valider le marché de maîtrise d'œuvre de la société COCYCLIQUE qui avait déjà assuré le suivi des premiers travaux. A présent il s'agirait des travaux pour l'aménagement du centre bourg du carrefour de la rue des Landes au carrefour rue de Héringue, y compris le parking face à la mairie (hors démolition des bâtiments existants).

Le coût estimatif des travaux d'aménagements est de 450.000 € TTC.

La proposition globale de la société Cocyclique est de 17.040 € TTC.

Taux de rémunération de 3,16 % du montant estimé des travaux.

Il propose de valider une première tranche ferme pour les phases de mission AVP pour 3.100 € HT et PRO pour 3.500 € HT soit un total de 6.600 € HT et propose une phase conditionnelle pour les phases ACT pour 1.400 € HT, phase DET pour 5.450 € HT et phase AOR pour 750 € HT soit 7.600 € HT. Les phases conditionnelles (ACT, DET et AOR) seront validées en fonction de la faisabilité du projet et du financement.

La validation des phases ACT et PRO vont permettre d'avancer sur ce dossier et de voir quelle sera la participation du département sur ces travaux.

Il demande d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents et actes y afférents.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la proposition de la société Cocyclique et valide les phases de missions AVP et PRO. Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer tous les documents et actes y afférents.

7. APPROBATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTIERE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Mme le Maire propose d'approuver les travaux d'aménagements de sécurité routière du centre bourg du carrefour de la rue des Landes au carrefour rue de Héringue, y compris le parking face à la mairie (hors démolition des bâtiments existants), pour un montant d'environ 450.000 € TTC et elle demande l'autorisation de procéder aux appels à subventions et de l'autoriser à signer tous les documents et actes y afférents.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la proposition de la société Cocyclique et valide les phases de missions AVP (3.100 € HT) et PRO (3.500 € HT) tranche ferme et les phases des missions ACT (1.400 € HT), DET (5.450 € HT) et AOR (750 € HT) en tranche conditionnelle. Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer tous les documents et actes y afférents.

8. MISE EN PLACE D'UNE ZONE « ESPACE NATUREL SENSIBLE » E.N.S.

M. D. HUTTENSCHMITT fait savoir que suite à sa réunion du 26 mai 2015, la commission voirie/qualité de vie/agents techniques souhaite inscrire plusieurs parcelles situées sur le ban communal de Buschwiller en zone « Espace Naturel Sensible » E.N.S., ceci en concertation avec le Conseil départemental du Haut-Rhin.

Il s'agit des parcelles composant la zone humide et le verger-école.

Les parcelles sont les suivantes :

- section 14 - parcelles n° 40-41-42-43-44-45-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-87-88-89
- section 15 – parcelle n°142

Le plan délimitant ces zones E.N.S. sera joint à la présente délibération.

Il rappelle que le principe de l'E.N.S. avait été présenté au Conseil municipal lors d'une réunion avec le Département le 21 janvier dernier. Le but de l'E.N.S. est de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels en partenariat avec le Département, mais il s'agit également d'un outil de maîtrise foncière.

Il demande d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents et actes y afférents.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- **de classer en zone d'Espace Naturel Sensible, les terrains précités selon le plan joint à la présente délibération.**
- **demande au Conseil Départemental de lui déléguer le droit de préemption sur ces terrains.**

9. SIDEL : GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE FOURNITURE D'ELECTRICITE

M. B. BOEGLIN indique qu'il convient de délibérer une nouvelle fois sur le groupement de commandes pour l'achat de fourniture d'électricité, ceci pour une simple histoire de chronologie puisque le SIDEL a délibéré le 07 avril 2015 pour créer le groupement et que notre délibération pour adhérer à ce groupement date du 16 février 2015. Les délibérations des communes doivent être votées après la date du 07.04.2015.

Il rappelle que la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité) du 07 décembre 2010 prévoit la fin des tarifs réglementés de vente (TRV) jaunes et verts au 31 décembre 2015 (tarifs dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA). La disparition des TRV a pour but de se mettre en conformité avec le Droit Européen. Toutes les communes concernées par ces TRV jaunes ou verts devront mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité, sachant que le fournisseur historique est la coopérative EBM.

Les Communes doivent signer avant le 31 décembre 2015 un nouveau contrat en offre de marché ceci après avoir réalisé une mise en concurrence. Afin d'éviter à chaque commune de lancer sa propre procédure de mise en concurrence et afin d'accompagner les communes dans cette tâche le SIDEL se propose de prendre en charge cette mission et de faire une mise en concurrence pour les communes concernées à savoir Buschwiller, Folgensbourg, Hégenheim, Hésingue, Leymen et Neuwiller.

Il propose de donner mandat au SIDEL afin de pouvoir lancer cet appel d'offres.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents mandate le SIDEL pour procéder à l'appel d'offres susvisé.

10. TRAVAUX DE REFECTION DE L'ACCES AU PERISCOLAIRE CHOIX DES ENTREPRISES

M. B. BOEGLIN rappelle que lors de notre réunion du 09 mars 2015, le Conseil municipal avait approuvé la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection de l'accès au périscolaire afin de solutionner les problèmes récurrents d'infiltrations à la salle polyvalente.

Le 30 mars 2015, le Conseil avait approuvé le lancement d'un appel d'offres pour ces travaux de réfection de l'accès au périscolaire.

L'annonce de l'appel d'offres est parue dans le journal l'Alsace en date du 12 avril 2015 et sur le site internet de l'Association des Maires du Haut-Rhin.

Il comprenait 3 lots.

Lot 1 – Démolition

Lot 2 – Isolation et étanchéité

Lot 3 – Chape et dalles granit

Suite à cet appel d'offres la commission d'appel d'offres s'est réunie le 06 mai 2015 pour procéder à l'ouverture des plis, les lots 1 et 3 étaient infructueux. Une prise de contact directe a eu lieu avec plusieurs entreprises.

La commission s'est réunie une nouvelle fois pour analyser les offres avec le bureau Alpha Ingénierie.

Il a été décidé de recontacter les 3 entreprises qui étaient les mieux-disantes (aspects techniques et financiers de meilleure qualité), afin d'obtenir des renseignements complémentaires sur des aspects techniques tout particulièrement.

Après retour de ces compléments d'informations la commission propose de retenir

Lot 1 – L'entreprise DENTZ de MULHOUSE pour un montant de 20.400 € HT

Lot 2 – L'entreprise DI BIASE de BARTENHEIM pour un montant de 30.392,40 € HT avec choix des dalles ARCADIA de Birkenmeier Nardo (gris) avec traitement Cleantop.

Lot 3 – N'entre plus en ligne de compte car les dalles seront mises en place sur plots et non pas sur chape.

Il demande d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents et actes y afférents.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les travaux de réfection de l'accès au périscolaire et retient les entreprises ci-après :

- Lot 1 – L'entreprise DENTZ de MULHOUSE pour un montant de 20.400 € HT
- Lot 2 – L'entreprise DI BIASE de BARTENHEIM pour un montant de 30.392,40 € HT avec choix des dalles ARCADIA de Birkenmeier Nardo (gris) avec traitement Cleantop.

Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer tous les documents et actes y afférents.

11. APPROBATION DES TRAVAUX DE REFECTION DE L'ACCES AU PERISCOLAIRE – APPEL A LA DETR

Suite à l'acceptation des travaux de réfection de l'accès au périscolaire

- Lot 1 – L'entreprise DENTZ de MULHOUSE pour un montant de 20.400 € HT
- Lot 2 – L'entreprise DI BIASE de BARTENHEIM pour un montant de 30.392,40 € HT avec choix des dalles ARCADIA de Birkenmeier Nardo (gris) avec traitement Cleantop.

Mme le Maire demande l'autorisation de solliciter auprès des services de l'Etat une subvention au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et de l'autoriser à signer tous les documents et actes y afférents.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à solliciter auprès des services de l'Etat une subvention au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et à signer tous les documents et actes y afférents pour les travaux de réfection de l'accès au périscolaire.

Mme le Maire demande l'autorisation de solliciter pour ces mêmes travaux une subvention auprès du Conseil Départemental du Haut-Rhin et de l'autoriser à signer tous les documents et actes y afférents.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Haut-Rhin et à signer tous les documents et actes y afférents pour les travaux de réfection de l'accès au périscolaire.

12. VALIDATION DE L'ADAP

M. B. BOEGLIN rappelle que la loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1^{er} janvier 2015. La commune est dans l'obligation de mettre en place un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1^{er} janvier 2015.

En effet, le 1^{er} janvier 2015 qui était la date limite pour rendre accessibles les commerces, les cabinets libéraux, les mairies, les écoles..., demeure.

Toutefois, l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée permet de se mettre en conformité et surtout d'ouvrir à tous son commerce, ses bureaux...

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Le dossier d'Ad'AP doit obligatoirement être déposé avant le 27 septembre 2015.

Aussi afin de mettre la Commune en conformité avec la loi il propose de faire réaliser un diagnostic accessibilité handicapés et de faire établir un Ad'Ap. Après étude de plusieurs devis il propose de valider l'offre de QUALICONSULT pour un montant total de 2.850 € HT dont 1.800 € HT de mission de diagnostic et 1.050 € HT de mission d'ADAP.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la réalisation d'un diagnostic accessibilité handicapés et l'établissement d'un Ad'Ap. Il valide l'offre de QUALICONSULT pour un montant total de 2.850 € HT dont 1.800 € HT de mission de diagnostic et 1.050 € HT de mission d'ADAP. Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer tous les documents et actes y afférents.

13. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

13.1 COMMISSION URBANISME – RAPPORTEUR M. ROGER OBERMEYER

- **Permis de construire acceptés**

Références : PC 068 061 15 D0001
Demandeur : MOUCE PENA Olivier
Objet : Maison individuelle
Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelles n°268 & 270
Adresse du terrain : rue des Fleurs
Superficie : 747 m²

Références : PC 068 061 15 D0004
Demandeur : GREDER Gilles
Objet : Maison individuelle
Localisation du terrain : Cadastré en section 4, parcelles n°62 & 168
Adresse du terrain : 2, rue du Golf
Superficie : 2.949 m²

- **Permis de construire abandonné**

Références : PC 068 061 15 D0002
Demandeur : GIMBERT Frédéric
Objet : Carport
Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle n°39
Adresse du terrain : 2c, rue des Vergers
Superficie : 139 m²

- **Déclarations préalables acceptées**

Références : DP 068 061 15 D0002
Demandeur : LE MEUR Thomas
Objet : Mur de soutènement
Localisation du terrain : Cadastré en section 9, parcelles n°328 & 321
Adresse du terrain : LAGER
Superficie : 800 m²

Références : DP 068 061 15 D0006
Demandeur : YELOGRU / RUSSO
Objet : Mur + Grillage
Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelles n°274 & 273
Adresse du terrain : 11 et 9 rue des Ecureuils
Superficie : 707 m² & 651 m²

Références : DP 068 061 15 D0007
Demandeur : YELOGRU Cilem
Objet : Mur de soutènement
Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelle n°274
Adresse du terrain : 11, rue des Ecureuils
Superficie : 707 m²

Références : DP 068 061 15 D0008
Demandeur : HEINIMANN Patrick
Objet : Carport ouvert
Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelle n°407
Adresse du terrain : 29, rue de Hésingue
Superficie : 1132 m²

Références : DP 068 061 15 D0009
Demandeur : BOETSCH Roger
Objet : Clôture Panneaux PVC
Localisation du terrain : Cadastré en section 9, parcelle n°51
Adresse du terrain : 35, rue des Fleurs
Superficie : 777 m²

Références : DP 068 061 15 D0010
Demandeur : BACHER Jean-Pierre
Objet : Clôture
Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle n°192
Adresse du terrain : 9, rue des Vergers
Superficie : 1.250 m²

Références : DP 068 061 15 D0012
Demandeur : SITTER Jérôme
Objet : Clôture
Localisation du terrain : Cadastré en section 10, parcelles n°198, 199, 200, 201, 202, 220
Adresse du terrain : 13, rue des Prés Verts
Superficie : 1.020 m²

Références : DP 068 061 15 D0013
Demandeur : FUX Pierre
Objet : Terrasse ouverte
Localisation du terrain : Cadastré en section 9, parcelle n°240
Adresse du terrain : 9, Allée des Cerisiers
Superficie : 670 m²

- **Déclaration préalable refusée**

Références : DP 068 061 15 D0003
Demandeur : BOETSCH Roger
Objet : Clôture en panneaux PVC
Localisation du terrain : Cadastré en section 9, parcelle n°51
Adresse du terrain : 35, rue des Vosges
Superficie : 777 m²

- **Déclaration préalable abandonnée**

Références : DP 068 061 15 D0005
Demandeur : YELOGRU Cilem
Objet : Mur
Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelle n°274
Adresse du terrain : 11, rue des Ecureuils
Superficie : 707 m²

- **Certificats d'urbanismes acceptés**

Références : CUa 068 061 15 D0001
Demandeur : WEIGEL Marie-Josée
Localisation du terrain : Cadastré en section 16, parcelle n°191
Adresse du terrain : Rebenboden
Superficie : 541 m²

Références : CUa 068 061 15 D0002
 Demandeur : WEIGEL Marie-Josée
 Localisation du terrain : Cadastré en section 16, parcelle n°198
 Adresse du terrain : Rebenboden
 Superficie : 1799 m²

Références : CUa 068 061 15 D0003
 Demandeur : WEIGEL Marie-Josée
 Localisation du terrain : Cadastré en section 16, parcelle n°420
 Adresse du terrain : Rebenboden
 Superficie : 300 m²

Références : CUa 068 061 15 D0004
 Demandeur : WEIGEL Marie-Josée
 Localisation du terrain : Cadastré en section 16, parcelle n°421
 Adresse du terrain : Rebenboden
 Superficie : 11 m²

Références : CUa 068 061 15 D0005
 Demandeur : Me STEHLIN Michel
 Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelle n°286
 Adresse du terrain : 51, rue des Fleurs
 Superficie : 1.100 m²

• **Déclarations d'intention d'aliéner**

Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à HEGENHEIM
 Propriétaire: Mme Laurinda GSCHWIND née MOREIRA OLIVEIRA
 Acquéreur : Mme SARL JFS Concept
 Objet : Maison d'habitation
 Adresse du terrain : 7 rue de Hégenheim
 Superficie : 1.903 m²
 Montant : 320.000,00 €

Demandeur : Maître Jean-Marc LANG, Notaire à SAINT-LOUIS
 Propriétaire: Mme Yueh Ching PENG épouse LUIJER
 Acquéreur : CCM SAINT-LOUIS
 Objet : Maison d'habitation
 Localisation du terrain : 2, rue de la Forêt à Buschwiller
 Montant : 185.000 €

Demandeur : Maître Jean-Marc LANG, Notaire à SAINT-LOUIS
 Propriétaire: M. et Mme KARABULUT
 Acquéreur : M. et Mme STRANIERI
 Objet : Maison d'habitation
 Adresse du terrain : 11, rue de Wentzwiller
 Superficie : 493 m²
 Montant : 380.000,00 €

Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à HEGENHEIM
 Propriétaire: Mme Madeleine NAAS
 Acquéreur : M. et Mme Gilles GREDER
 Objet : Terrain non-bâti
 Adresse du terrain : Section 04 – parcelle 62
 Superficie : 949 m²
 Montant : 40.000,00 €

M. R. OBERMEYER fait également savoir qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, la C.C.3.F. sera en charge de l'instruction des demandes d'urbanisme.

13.2 COMMISSION SALLE POLYVALENTE / ASSOCIATIONS / FÊTES / CULTURE / SPORT

Mme V. HERTER indique que cette commission se réunira le lundi 15 juin 2015 à 19h15. Il sera notamment question de l'organisation du petit déjeuner citoyen du 12 juillet 2015.

13.3 COMMISSION VOIRIE / QUALITE DE VIE / AGENTS TECHNIQUES

M. D. HUTTENSCHMITT indique que malgré la signalisation mise en place au niveau du bassin de rétention en haut de la rue des Vosges, des engins lourds sont passés sur le nouveau chemin d'entretien de ce bassin et de ce fait des ornières se sont déjà formées. Etant donné que ce chemin d'entretien n'est pas encore stabilisé et suite à ces incivilités un arrêté interdisant la circulation sur le chemin d'entretien du bassin de rétention sera pris dès demain et concernera tous les types de véhicules même agricoles. Les agriculteurs du village recevront un courrier en ce sens.

13.4 COMMISSION BÂTIMENTS – RAPPORTEUR : M. BERNARD BOEGLIN

Maison WILLIG : La demande de permis de démolir sera déposée prochainement et concernera également l'atelier de stockage en face de la mairie. EBM sera chargé de l'enlèvement du mât et des câbles aériens électriques. Un poteau provisoire sera installé sur le terrain de Mme DELCURIE en attendant l'enfouissement des lignes aériennes encore existantes notamment dans les rues des Landes et Saint-Martin, travaux prévus aux environs de 2017.

Les deux chaudières et les cuves à mazout qui restaient dans la maison ont été remises en vente sur le site de Webenchères.

Salle polyvalente : La société Bilger est intervenue à plusieurs reprises pour différents travaux : remplacement des conduites d'alimentation en eau froide du compteur principal, changement de flexibles adoucisseur et WC, changement mécanismes de chasses d'eau des WC (total de 1.251,72 € TTC).

Réparation d'une conduite d'eau chaude dans le local de stockage des tables de ping-pong pour 97,73 € TTC.

Mise en place d'un chauffe-eau sous l'évier du périscolaire pour 1.807,90 € TTC.

Remplacement des 3 moteurs de volets d'air pour 1.988,54 € TTC.

Réparation d'une fuite sur radian pour 1.988,54 € TTC.

Mise en place de 2 radiateurs au périscolaire pour 1.464,34 € TTC

La mise en place de nouveaux stores à la salle polyvalente est prévue le 3 juin prochain. L'entreprise EMG stores se chargera des travaux.

La société Schindler a mis en place une clé d'appel pour l'ascenseur au niveau -1 afin de limiter, lors des manifestations, l'accès à l'étage supérieur où est installé le périscolaire. Ceci pour environ 400 €.

Mairie-Ecole : réalisation de travaux d'entretien courant pour environ 1.800 € TTC.

La carte électronique du boîtier du **défibrillateur** est défectueuse; des études de devis sont en cours.

Maison communale : L'ADAUHR a fourni un 3^{ème} projet d'aménagement pour l'accessibilité handicapés se chiffrant à environ 72.000 € HT. M. FISCHER et Mme BISI de l'ADAUHR préconisent de faire réaliser un ADAP en premier lieu. Ceci a été validé précédemment par le Conseil municipal.

Un devis sera également demandé à Parelec pour la mise en conformité des points non-conformes relevés par l'Apave.

Eglise : Différents travaux de sécurité ont été réalisés par la société Sicli pour environ 360 €. D'autres travaux seront encore réalisés au courant de l'année.

Presbytère : Suite au déménagement des locataires, la Commune a décidé de prendre en charge les frais d'abonnements électriques et eau. Des études sur le devenir du bâtiment seront réalisées au courant de l'année et M. B. BOEGLIN invite les conseillers à prendre part à la réunion qui aura lieu sur ce sujet le mardi 16 juin 2015 à 18h30 à la mairie.

Mme le Maire précise qu'elle aura également un rendez-vous sur le même sujet avec le service Habitat Haute Alsace le 10 juin prochain.

13.5 COMMISSION COMMUNICATION

Mme D. HECHT indique que cette commission se réunira le mardi 23 juin 2015 à 19h00.

13.6 C.C.A.S. - RAPPORTEUR : MME DENISE HECHT

Réunion le 16.3.2015: principalement consacrée aux finances: présentation et approbation du compte administratif 2014 et du budget 2015. Préparation de deux évènements: vente de tulipes pour l'Institut d'Hématologie de Mulhouse le dernier week-end de mars et la boum des jeunes du 11 avril.

Opération tulipes les 27 et 28.3.2015; elle a rapporté la somme de 948 €, donc 48 € de plus que le prix des 150 bouquets.

Boum des jeunes le 11.4.2015: une vingtaine de jeunes de 8 à 13 ans se sont retrouvés dans la petite salle Albert Schweitzer de 17 à 21 h, pour une soirée danse et jeux sous la houlette de Rosalie, Marie-Ange et Margot, avec une petite pause sandwich pour "remonter les batteries".

Prochaine réunion: lundi le 8.6.2015 à 19h00

14. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

14.1 C.C.3.F. – Mme le Maire / M. R.OBERMEYER

Mme le Maire indique qu'il a été question de la transformation en communauté d'agglomération, du tram 3 et de l'accord gaz.

14.2 C.C.3.F. – Commission des sports - M. Emmanuel GERRER / M. Jérôme SITTER

M. D. HUTTENSCHMITT fait savoir qu'il a remplacé les représentants habituels lors de cette réunion. Il a été question des piscines. La piscine couverte est très fréquentée ce qui n'est pas le cas de la piscine ouverte lors de la saison passée en raison du mauvais temps.

Il a été question des activités proposées à la piscine ouverte notamment les baptêmes de plongée mais aussi des incivilités et problèmes d'hygiène liés aux gens du voyage. M. E. GERRER précise que le tarif douche avait été supprimé l'an passé.

La couverture du plateau sportif se fera également pour 1 million d'euros.

14.3 C.C.3.F. Commission environnement – Mme Denise HECHT / M. Jérôme SITTER

Rapporteur : Mme D. HECHT

CC3F Environnement le 17.3.2015:

Déchetterie ouest: les terrains sont acquis, 1.5 ha, entre Blotzheim et Héringue. Elle comportera 20 quais avec les nouveaux types de tri (matériaux de construction).

Sécurité des déchetteries: pour éviter que quelqu'un ne tombe dans un bac, il faut une protection de 1.10 m de hauteur. Lors d'un salon spécialisé, les responsables de la CC3F ont vu un dispositif très pratique, un garde-corps en métal: fermé il fait 1.10 m de haut, on peut ouvrir un clapet de 60 cm, restent 50 cm au sol, les 60 cm se replient vers l'arrière, permettent de poser par ex. des sacs dessus, et ferment en même temps l'espace entre le bac et la plaque verticale. Marque Securibac. Quelques-uns à l'essai prévus à la déchetterie de Village Neuf.

Bacs verts: ils sont destinés aux déchets de cuisine, mais principalement utilisés pour les déchets verts de jardin (pelouse); or le coût du traitement d'une tonne du bac vert s'élève à 60 euros contre 20 € en moyenne en déchetterie pour les déchets verts.

M. D. ALLEMANN signale que les plaques éternit ne sont plus acceptées à la déchetterie de Village-Neuf et que les particuliers doivent les emmener directement en déchetterie spécialisée à Colmar. Mme le Maire lui indique qu'elle est au fait de ce problème mais qu'il n'y a pas de solutions, elle demande à Mme D. HECHT de le signaler à la prochaine réunion de commission.

14.4 C.C.3.F. Commission Energie Climat – Mme Denise HECHT / M. Jacques DUCRON

CC3F Energie et Climat le 18.3.2015 : Visite du pôle ENR de Cernay: Energies Nouvelles et Responsables; espace économique appartenant à la Communauté de Communes; bâtiment basse consommation (BBC). Pépinière d'entreprises en lien avec le bâtiment, l'écoconstruction et les énergies renouvelables (le lycée des métiers du BTP est juste à côté). Il y a également un espace Info Energie.

CC3F Energie et Climat le 22.4.2015 : Thermotour; restitution des thermophotographies de façades réalisées par Mme Coline LEMAIGNAN de Alter Alsace Energies, avec explications claires et détaillées.

CC3F Energie et Climat le 6.5.2015: thème principal: présentation du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) par Mme Monique JUNG, vice-présidente du conseil régional d'Alsace et présidente de la commission Environnement Habitat. Cinq engagements: réduire les émissions de gaz à effet de serre et maîtriser la demande énergétique; adapter les territoires et les activités socio-économiques aux effets du changement climatique; prévenir et réduire la pollution atmosphérique; développer la production d'énergies renouvelables; favoriser les synergies du territoire en matière de climat-air-énergie. Mise à la disposition des mairies et éventuellement écoles d'un dépliant sur les économies d'énergie.

14.5 C.C.3.F. Commission Communication – Mme Véronique HERTER / M. Jacques DUCRON

M. J. DUCRON indique qu'il a été question du magazine Mieux Ensemble dont le dernier numéro a été distribué aujourd'hui même par M. J.-J. SCHMITT.

14.6 C.C.3.F. Commission Habitat et patrimoine– M. Bernard BOEGLIN / M. Roger OBERMEYER

M. B. BOEGLIN indique qu'une présentation de l'établissement public foncier d'Alsace a été réalisée lors de cette réunion.

14.7 C.C.3.F. Commission assainissement– Mme Denise HECHT/ M. Denis HUTTENSCHMITT

Le 12.5.2015: Présentation du bilan d'activité 2014:

- mise en conformité des branchements: Buschwiller: 342 vérifications effectuées sur plusieurs années, 243 conformes (71 %), 99 non-conformes (29 %), 46 mises en conformité entre temps (46 %), reste 53 non conformes ;
- gestion du réseau: dépenses annuelles CC3F en 2014: environ 600.000 €, dont 141.459 € pour Buschwiller ;
- curage: env. 300 km en 2014
- environ 200 branchements effectués en 2014

14.8 C.C.3.F. Commission de la promotion de la langue alsacienne– Mme le Maire/ M. Christian WEIGEL

M. WEIGEL indique qu'un rapport sur les activités de Benjamin LUDWIG depuis un an a été réalisé et que le bilan est très positif. Les élus ont été félicités pour leur implication notamment Mme le Maire.

M. WEIGEL précise que Mme Jacqueline MANG et M. Jean-Pierre KURZTEMANN animent également des ateliers en alsacien durant le temps périscolaire.

Mme D. HECHT fait savoir que Buschwiller fait partie de communes récompensées pour son engagement en faveur de l'alsacien lors du 14^{ème} printemps de la langue alsacienne. Deux panneaux « mer rede au elsassisch » seront mis en place prochainement à l'entrée du village.

Mme A. BAUMANN indique que les jeunes Buschwillerois qui ont animé le dernier repas de Noël des seniors vont participer au Festiv'Alsace Jeunes 2015 à Mulhouse Dornach le 7 juin prochain. Elle invite les conseillers à s'y rendre. Mme le Maire demande à Mme A. BAUMANN de la représenter lors de cette manifestation.

14.9 C.C.3.F. Commission numérique et haut-débit – Mme le Maire/ Mme Audrey BAUMANN

Mme A. BAUMANN indique que la délégation de service public est en cours et qu'un point info à la Croisée des Lys est en discussion.

14.10 C.C.3.F. Plan Local Habitat – Mme le Maire

Mme le Maire fait savoir que 18 % de logements sociaux sont en place sur le territoire de la C.C.3.F. le quota à atteindre est de 20 %. Toutefois le quota se calcule par commune et non pas sur l'ensemble du territoire de la C.C.3.F. ce qui est regrettable car Saint-Louis et Huningue disposent de plus de logements que nécessaire, par conséquent des communes comme Blotzheim et Bartenheim doivent payer des amendes.

14.11 SICES – Mme le Maire / M. Emmanuel GERRER

09 et 24.04.2015 - Vote du budget et visite du COSEC. Travaux de réfection de la piste d'athlétisme prévus en 2015.

14.12 Brigades-Vertes – M. Daniel ALLEMANN / M. Jérôme SITTER

Mme le Maire répond aux questions de M. J. DUCRON au sujet du rapport d'activité mensuel des brigades-vertes.

14.13 Groupement d'intérêt cynégétique GIC 26 / M. Daniel ALLEMANN

30.04.2015. M. D. ALLEMANN indique qu'il a été question du budget.

14.14 S.I.A.E.P. – M. Daniel ALLEMANN- M. Jacques DUCRON

M. D. ALLEMANN indique que l'achat de 2 moteurs pour pompes est prévu en 2015 ainsi que le dessablage du puits.

Mme le Maire indique qu'une réunion avec le bureau Cocyclique et le SIAEP est prévue le 10 juin prochain à 18h00 à la mairie dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité routière. Un mail en ce sens a été transmis aux personnes concernées.

14.15 E.T.B. – Mme Denise HECHT

ETB, Assemblée Générale, le 13.3.2015 à Lörrach

Fin des 2 années de présidence de l'Allemagne, passage du témoin à la France. Programme normal d'une AG, entre autres élection des 27 membres du comité directeur pour les 2 prochaines années (liste), rapport d'activité, finances, rapport moral de la présidente, élection du nouveau bureau: président M. Jean-Marc DEICHTMANN, maire de Huningue, vice-présidents Mme Marion DAMMANN (DE) et M. Guy MORIN (CH), approbation du budget et présentation du programme de travail de l'administration ETB pour 2015. Ensuite deux interventions sur le bilinguisme.

15. DIVERS

- Mme le Maire indique qu'il convient de nommer 2 représentants à la commission CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). Cette commission est chargée de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à la nouvelle Communauté d'Agglomération par les communes membres. Mme le Maire et M. Patrick MULLER sont volontaires pour cette commission.
- Mme le Maire invite les conseillers à devenir voisins vigilants. Un mail en ce sens sera transmis une nouvelle fois aux conseillers. Mme le Maire indique que les administrés intéressés doivent se signaler en mairie.
- La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 06 juillet 2015 à 19h15.
- Mme le Maire invite les conseillers à participer à la marche de la paix le 7 juin 2015 à Saint-Louis, un mail en ce sens a été transmis.
- M. D. HUTTENSCHMITT est chargé de représenter la commune à l'Assemblée Générale de l'ASB le 05 juin prochain à 20h00.
- Mme M.-J.BAUMANN est chargée de représenter la commune à l'exposition du cercle d'histoire le 7 juin prochain entre 10h et 18h au foyer des aviculteurs à Wentzwiller.
- M. E. GERRER invite les conseillers à prendre part à la kermesse de l'école le 30 juin prochain.
- M. B. BOEGLIN souhaite savoir à quelle date débiteront les travaux de la cascade rue de Hésingue. M. R. OBERMEYER lui répond que le SICE 3 F lui a précisé encore ce matin que les travaux débiteront très prochainement. Mme le Maire précise que ces travaux étaient bloqués par 2 administrés pour 2 raisons différentes.
- M. C. WEIGEL indique qu'il a été signalé que la rue des Romains n'est pas désherbée régulièrement. Mme le Maire demande à M. D. HUTTENSCHMITT de faire le nécessaire.

- M. D. ALLEMANN souhaite avoir des renseignements concernant la location de la pêche, Mme le Maire lui indique que cette réponse sera fournie lors de la prochaine réunion.
- M. D. ALLEMANN indique que des travaux sur le pont derrière la propriété Ketterlin devraient être effectués, M. D. HUTTENSCHMITT se rendra sur place.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h25

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 01 JUIN 2015
--

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 30 MARS 2015
2. C.C.3.F. : TRANSFORMATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS FRONTIERES EN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
3. NUMEROTATION DE PROPRIETES
4. VENTE DE BIENS IMMOBILIERS PAR LE CONSEIL DE FABRIQUE DE L'EGLISE
5. LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE – ASSOCIATION LAURA
6. TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTIERE – VALIDATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE
7. APPROBATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTIERE – DEMANDE DE SUBVENTIONS
8. MISE EN PLACE D'UNE ZONE « ESPACE NATUREL SENSIBLE » E.N.S.
9. SIDEL : GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE FOURNITURE D'ELECTRICITE
10. APPROBATION DES TRAVAUX DE REFECTION DE L'ACCES AU PERISCOLAIRE – APPEL A LA DETR
11. TRAVAUX DE REFECTION DE L'ACCES AU PERISCOLAIRE – CHOIX DES ENTREPRISES
12. VALIDATION DE L'ADAP
13. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
14. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
15. DIVERS

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
OBERMEYER ROGER	1 ^{er} Adjoint		
HERTER VERONIQUE	2 ^{ème} Adjointe		
HUTTENSCHMITT DENIS	3 ^{ème} Adjoint		
BOEGLIN BERNARD	4 ^{ème} Adjoint		
ALLEMANN DANIEL	Conseiller		
BAUMANN AUDREY	Conseiller		
BAUMANN MARIE-JEANNE	Conseiller		
DUCRON JACQUES	Conseiller		
GERRER EMMANUEL	Conseiller		
HECHT DENISE	Conseiller		
MULLER PATRICK	Conseiller		
MUNCH CLAUDINE	Conseiller		
SITTER JERÔME	Conseiller		
WEIGEL CHRISTIAN	Conseiller		